

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 14 du 1^{er} décembre 2017, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 44 du 6 décembre 2017, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 19 décembre 2017, à 19h30, à la Maison paroissiale (rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. M. le président fait part de l'excuse de M. Raymond Julien et Mme Nicole Jobin.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire du jour : M. Drilon Loshi, receveur communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Dominique Bonnemain et Jacques Gurba.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre 103 votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 octobre 2017

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

2. Discuter et accepter le projet de réaménagement de la route de liaison entre la Vasselle et le Lomont ; voter à cet effet un crédit de Fr. 50'000.--, à financer par l'administration
3. Discuter et accepter le projet de rénovation de l'école ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 3'700'000.--, donner compétence au conseil pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt
4. Information sur le projet de vente de la mairie actuelle, et d'acquisition de la propriété Berbier (deux bâtiments)
5. Information sur l'étude de protection contre les crues
6. Information sur le projet de transformation de la gare CJ
7. Hommage de reconnaissance aux élus sortants
8. Divers

M. Studer propose d'inverser les points 7 et 8 à l'ordre du jour afin de terminer avec les hommages aux élus sortants ainsi qu'avec un apéritif qui clôturera la soirée. L'assemblée donne son aval.

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 octobre 2017

M. Drilon Loshi communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 29 novembre, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal www.alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 5 octobre 2017.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

- 2. Discuter et accepter le projet de réaménagement de la route de liaison entre la Vasselle et le Lomont ; voter à cet effet un crédit de Fr. 50'000.--, à financer par l'administration**

M. Hubert Farine, conseiller responsable du dicastère des travaux publics, est en charge du dossier. Après une brève présentation, il demande le vote d'entrée en matière.

Le quartier du Lomont a 30 ans et le chemin des Cras n'est plus suffisant en prévision de la réalisation du lotissement sur Roté. Surtout avec l'augmentation du trafic. Selon une demande des résidents du quartier précité, la Commune propose le financement de CHF 50'000 par le biais de l'administration courante. Les travaux débuteront en mars 2018.

M. Hubert Farine demande l'approbation du crédit pour ce projet.

M. Mauro Campolieti souhaite plus d'informations pour la largeur du chemin en question. M. Jérôme Crelier, conseiller communal, lui donne toutes les indications nécessaires.

Au vote, l'assemblée accorde sans avis contraire le crédit pour CHF 50'000.

- 3. Discuter et accepter le projet de rénovation de l'école ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 3'700'000.--, donner compétence au conseil pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt**

M. Thierry Léchenne, conseiller communal en charge du dicastère de l'école, nous expose le projet et les raisons de la rénovation. Suite à cela, il demande le vote d'entrée en matière.

Pour commencer, M. Thierry Léchenne rappelle que les travaux effectués à l'époque étaient d'une excellente qualité.

A l'aide d'une diapositive projetée sur le tableau de la scène, M. Léchenne nous présente le projet de manière détaillée. Nous sommes là ce soir pour voter un crédit de 3'700'000 CHF pour rénover notre établissement scolaire de 40 ans d'âge.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

Pour rappel, l'ECA nous oblige à remplacer notre système de chauffage, ce qui amène forcément à revoir l'isolation mais aussi d'apporter des améliorations sur toute la structure. D'autres rapports comme l'amiante ou encore le bilan thermique nous ont fait pencher sur le sujet.

Nous sommes également tenus juridiquement de déplacer l'UAPE, Unité d'Accueil Pour Écoliers, dès la rentrée scolaire prochaine et profiterons de l'installer en lieu et place de l'appartement actuel de l'école. Cette seconde jeunesse est nécessaire et primordiale.

M. Léchenne rappelle qu'en octobre dernier lors de la dernière assemblée une première présentation du projet a été faite qui expliquait notamment « l'évaluation du diagnostic du bâtiment scolaire », c'est-à-dire déterminer les besoins et une fixation des priorités.

M. Léchenne explique la possibilité d'installer l'UAPE dans l'actuel logement du concierge à l'étage.

Le prix total s'élève donc à CHF 3'700'000 incl. honoraires, % pour divers et imprévus et TVA. Ne sont pas pris en compte, les rabais, les escomptes, les éventuels dons, la Patenschaft. Ce montant se sépare en 5 catégories dont la 5ème est le subventionnement.

La contrainte majeure d'effectuer des travaux de cette ampleur dans une école, est de permettre les travaux tout en maintenant l'exploitation de celle-ci. C'est pourquoi nous avons prévu la réalisation en 2 étapes ; cela permettra de planifier les gros travaux pendant les vacances scolaires, certains travaux nécessiteront que les élèves soient en vacances.

La première étape devrait commencer en 2018-2019 pour un montant d'environ 2'000'000 CHF qui inclurait dans les grandes lignes : le remplacement des fenêtres, isolation vide sanitaire, installation complète du système de chauffage, l'aménagement de l'UAPE, le revêtement des sols et mobilier scolaire. Et la seconde en 2020-2021 pour un montant d'environ 1'700'000 CHF.

M. Léchenne tient à préciser que le travail qui a été fourni par nos ingénieurs, architectes et les membres de la commission de rénovation est simplement irréprochable, et profite de cet instant

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

pour tous les remercier ; en effet chaque réflexion et chaque décision a été clairement posé sur la table et discuté ouvertement avant de faire des choix, et cela toujours dans l'optique de vous présenter ce soir un projet qui tient la route.

M. Léchenne invite donc à accepter ce crédit de 3'700'000 CHF qui va offrir une seconde jeunesse et surtout la possibilité d'assainir le bâtiment scolaire de la meilleure façon possible avec des choix de matériaux durables et fonctionnels.

Après les remerciements pour l'attention portée, M. Léchenne rappelle que les ingénieurs et architectes sont également là pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Maurice Jobin demande si le remplacement du mobilier est compris dans le crédit. Réponse par l'affirmative de M. Léchenne.

M. Parvesh Courtet se pose la question si des accès pour personnes à mobilité réduite sont envisagés. M. Léchenne affirme que c'est prévu, du moins pour les deux premiers étages, pour l'instant.

M. Gérard Jubin demande si, avec tous ces investissements, la quotité d'impôt allait augmenter. Le maire M. Stéphane Babey explique qu'il n'est pas prévu d'augmenter les impôts. Une planification financière complète, une rencontre avec le gouvernement ainsi qu'avec un établissement bancaire nous permettra d'être au clair sur cette question.

De plus, M. Jubin souhaite que la Commune reste attentive aux marchés publics. Mme Sironi, architecte en charge du dossier, répond qu'il y a 3 possibilités mais qu'on essayera de travailler avec des entreprises locales.

Le crédit brut de CHF 3'700'000 est accepté sans avis contraire par l'assemblée.

4. Information sur le projet de vente de la mairie actuelle, et d'acquisition de la propriété Berber (deux bâtiments)

M. le Maire Stéphane Babey présente le projet dans son ensemble et tient à remercier l'assemblée pour l'acceptation du projet de la

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

rénovation de l'école et assure que les travaux seront suivis avec la plus grande importance.

L'actuel bâtiment de la mairie avait été transformé en 1952 en école. En 1981, elle est devenue mairie. Après 35 ans, le remplacement du chauffage demanderait un assainissement total de la bâtisse. De plus, l'actuelle mairie ne répondrait pas à la LHand, la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, qui prévoit d'assurer l'accessibilité. Peu d'intérêt donc pour tout rénover, surtout depuis qu'un intéressé veut l'acheter. On lui vendra pour CHF 600 000.

Pour déplacer le personnel communal, on s'intéresse au château d'Alle et à l'ancienne poste, propriétés de la famille Barbier.

M. Stalder nous explique en détail à l'aide d'une diapositive toutes les opportunités à reprendre ce bâtiment. Il y a plusieurs possibilités dont celles d'offrir à la population, des appartements à loyers réduits. Ce bâtiment deviendrait administratif et commercial. Les accès sont déjà présents et tout est modulable.

M. Stalder remercie pour l'attention.

Le prix d'achat est de CHF 1'800'000.

M. Henri Gurba demande qui payera les impôts. M. Stalder répond que c'est le vendeur. De plus, M. Gurba craint que les locaux destinés au personnel soient trop petits. M. Stalder explique qu'actuellement il y a trop d'espace inutilisé dans la mairie actuelle. En effet, on peut imaginer la salle des votations et du Conseil ne faire qu'une. Il faut chercher l'optimisation car beaucoup de choses peuvent changer.

M. Vincent Thüler relève la magnifique cour et jardin français que l'on trouve dans la parcelle du château d'Alle. Celui-ci peut servir à plusieurs manifestations.

M. Jean-Charles Quiquerez se pose la question de ce qu'il adviendra pour les locaux de la mairie actuelle. M. Babey informe que c'est une société Plankalor SA, basée à Brüttisellen qui a également racheté la COOP qui s'occupera de l'orientation de la mairie actuelle. M. Babey rappelle le prix de vente de la mairie actuelle de CHF 600'000.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

De plus, ceci est une opération blanche, car elle sera financée par les produits découlant de l'achat du Château d'Alle.

M. Jean-Charles Quiquerez demande où en est le projet HRS. M. Babey informe que le permis a été délivré le vendredi 15 décembre 2017, et qu'à partir de cette date le projet devrait avancer. En effet, avec le prix de vente de la parcelle HRS de CHF 780'000, la Commune achèterait le terrain LANDI et celui du football.

M. Maurice Jobin se demande si une place pour les archives est prévue. M. Stalder lui répond que c'est en voie de réflexion.

M. Gérard Jubin demande si le chauffage est neuf ou ancien. Le Maire lui répond que c'est tout du neuf.

M. Michel Crausaz pense que c'est trop luxueux et compliqué pour la Commune que d'acquérir une si belle demeure. Celle-ci ne correspond pas aux besoins d'une Commune.

En cas de problème de surface, Protectas est prêt à mettre à disposition plusieurs mètres carrés.

M. Michel Roy demande si le Kiosque fait partie du projet. M. le Maire lui répond que non mais que celui-ci est sur la parcelle du Château d'Alle.

5. Information sur l'étude de protection contre les crues

M. Crelier, conseiller en charge du dicastère des eaux, présente le projet en question.

Il y a maintenant dix ans, des inondations dévastatrices touchaient le territoire jurassien. Elles causaient pour plus de 24 millions de francs de dommages. Cet événement a contribué à une large prise de conscience de la part de la population et des autorités. Depuis lors, Canton et communes ont clairement intensifié leurs efforts pour œuvrer à la prévention des dangers liés aux crues.

Les inondations d'août 2007, qui avaient causé d'importants dégâts dans les bassins versants de l'Allaine et de la Birse, ont marqué un tournant pour la gestion des dangers naturels dans le canton du

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

Jura. Les autorités cantonales et communales ont alors planifié les différentes mesures nécessaires à la prévention des crues.

Lors de la crue de 2007, notre Commune a subi les conséquences du débordement de nos cours d'eau, inondant plusieurs bâtiments du village et générant d'importants dégâts. Un tel événement s'était produit également en 1973, si certaines personnes d'entre vous ont vécu cette situation, sûrement qu'elles s'en souviennent encore.

Pour éviter de répéter ces phénomènes, le Canton a mis en place l'établissement de cartes de dangers. Ces cartes, qui peuvent d'ailleurs être consultées sur le géoportail, traitent notamment des dangers de crues sur tout le territoire cantonal.

En consultant la carte des dangers de la Commune d'Alle, on constate que plusieurs secteurs bâtis se trouvent en zone de danger. Il en résulte un déficit de protection qui est par endroit important.

Au début de cette année, un mandat a été attribué aux bureaux Ecoeng, Buchs & Plumey et Biotec pour l'étude de la protection et la revitalisation de l'Allaine et de la Cornoline. Ce projet a pour objectif de protéger le village d'Alle et sa zone amont contre les dangers de crues de l'Allaine et de la Cornoline.

Les solutions trouvées par la Commune ont été très bien accueillies par le Canton. Le service de l'Environnement est satisfait des options prises par la Commune et l'encourage à poursuivre dans ce sens.

Il faut encore se rendre compte que les solutions envisagées éviteront des interventions lourdes et coûteuses au centre du village, telles que rehaussement de murs, reprise de fondations en sous-œuvre, abaissement du lit de la rivière, comme le vit actuellement le centre de Delémont avec le projet « Delémont marée basse ». A ce stade de l'étude, le montant des travaux n'a pas encore été évalué mais sera subventionné à hauteur de 90 % par la confédération.

M. Crelier remercie pour l'attention.

6. Information sur le projet de transformation de la gare CJ

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

Informations données par M. Babey Stéphane

En 2014, les autorités d'Alle se sont approchés des trois communes que sont Porrentruy, Vendlincourt et Bonfol, toutes concernées par la thématique « ligne ferroviaire LPB ». La fin des travaux d'assainissement de la décharge de Bonfol avec pour corollaire l'arrêt du transport des déchets sur cette ligne et une sous-utilisation ne justifiant plus l'exploitation de cette dernière allait sonner le glas de son existence. D'aucuns prétendent que plus aucuns trains ne devaient circuler entre Porrentruy et Bonfol à l'horizon 2022.

Les 4 communes directement concernées ont interpellé l'Etat et les CJ pour leur faire part de leur inquiétude quant à l'avenir de cet important outil de transport à l'Est de Porrentruy, qu'il s'agisse du transport de personnes ou de marchandises. Une commission regroupant tous les acteurs fut créée, secondée par un chargé de mission en la personne de M. Loïc Zbinden.

L'idée fut d'établir un catalogue de mesures communes en relation avec les problématiques intrinsèques de chaque gare et de chaque localité et basé sur une étude socio-économique financée en grande partie par les CJ. Ce catalogue, appelé contrat d'axe, lie tous les acteurs qui s'engagent chacun à leur niveau à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde et pour la pérennisation de notre ligne.

Des éléments très concrets en termes d'aménagement du territoire en lien avec les gares, la concentration du domaine bâti au centre du village, la modernisation des lignes, l'adaptation des quais en relation avec l'Hand font partie des mesures principales qui ont été élaborées et discutées lors de nos trente réunions.

Et pour impliquer l'ensemble des acteurs, nous avons mandaté Claude Hêche, conseiller aux Etats, à la tête de la sous-commission « transport de marchandises » en vue de la création d'une plateforme de transbordement sur cette ligne pour les marchandises entrant ou sortant en Ajoie, sachant que tous les quais de chargement dans la région seront fermés et qu'il est prévu de n'en garder qu'un seul : Tous les acteurs économiques, les transporteurs routiers notamment, ont pu exprimer leurs souhaits

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

et c'est un document complet qui a été remis en août de cette année à l'OFT (office fédéral des transports), chantre de la planification ferroviaire en Suisse. L'approche globale, la concertation avec chaque partenaire et les solutions pragmatiques proposées ont été saluées par les responsables de l'OFT à tel point que notre projet sera financé pour une très grande partie par la confédération, le projet global se chiffrant à près de 27 millions de francs.

On en est encore au stade final des études, des discussions doivent encore être menées avec les propriétaires fonciers, notamment Landi Arc Jura en ce qui concerne cette plateforme. Mais les signaux sont au vert et il me plaît de vous montrer les plans de la future gare d'Alle imaginée de concert avec le bureau SD et avec Landi Arc Jura et les transporteurs en ce qui concerne la future plateforme de transbordement. Ces plans seront évidemment soumis à discussion et les procédures de dépôt public pourraient être engagées à l'horizon mi-2019.

M. Babey présente à son tour les plans des nouveaux quais prévus à la Gare d'Alle. Même la réalisation d'un sous-voie est prévue.

7. Divers

M. Jean-Charles Quiquerez trouve problématique la suppression des bennes à la déchetterie pour les déchets encombrants.

M. Patrick Fluri lui répond qu'il existe quatre tournées annuelles prévues à cet effet.

M. Maurice Jobin soulève son inquiétude à la rénovation de la route « Raiffeisen – Centre Ajoie / Tilleuls » du fait des futurs investissements à venir. M. le Maire le rassure et lui informe que cela est prévu car il y a une part cantonale et communale. De plus les premiers CHF 300'000 ont été utilisés pour refaire le rond-point « centre Ajoie ». Travail prévu en 2019-2020.

8. Hommage de reconnaissance aux élus sortants

Le Maire Stéphane Babey, remercie et loue le travail des 3 conseillers sortants.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

A son tour, Mme Isabelle Fleury, tient à remercier chaleureusement le travail du Maire ainsi que de M. Josy Meyer (cf. complément in fine).

M. Hubert Farine relate ses années d'activités au sein de la Commune. Il relève un enthousiasme constant malgré plus de 800 séances diverses.

M. Stéphane Babey aura le mot de la fin, pour remercier l'entier des participants et de saluer leur intérêt au village. La démocratie reste l'élément clé de notre pays et il ne faut pas la négliger.

M. le président clôt les délibérations à 21h45 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Ainsi délibéré en assemblée communale extraordinaire du mardi 19 décembre 2017.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle
Le président : Le secrétaire du jour :

Bernard Studer

Drilon Loshi

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 9 février 2018 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est concomitamment publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 19 décembre 2017

Complément du 22 février 2018 :

A son tour, Mme Isabelle Fleury tient à remercier chaleureusement M. le maire pour son travail, ainsi que M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales, et M. Jean-Claude Courtet, huissier communal, qui cessent leurs activités.